

PERO ÉCHÉANCES 2023

Depuis
1^{er} avril
2023

MISE EN PLACE DU PERO

Un PERO (Plan d'Épargne Retraite Obligatoire) a été mis en place à RTE (voir com FO ci-dessous), en remplacement du RSR (Régime Supplémentaire de Retraite). Les cotisations obligatoires sont prélevées sur paie. Le PERO est géré par BNP-Paribas

Jusqu'au
22 août
2023

ACTIVEZ VOTRE ESPACE PERSONNEL

En mai dernier, vous avez reçu par courrier de BNP-Paribas chez vous :

- Un certificat individuel d'affiliation
- 2 courriers d'activation de son espace personnel (le premier avec un code d'identification et le second avec un code de vérification).

Après
22 août
2023

SI VOUS N'AVEZ PAS ACTIVÉ VOTRE ESPACE PERSONNEL REDEMANDEZ DES CODES PAR MAIL

Envoyez un mail à « epargne-retraite-entreprises@gestion-cardif.fr » ou appelez au 0 969 323 589 pour recevoir de nouveaux courriers d'activation avec de nouveaux codes

Nov.
2023

CAMPAGNE DE TRANSFERT RSR → PERO

Possibilité de transférer gratuitement, en une seule opération, l'intégralité des sommes issues de votre RSR vers le PERO (0,16% de taxe à votre charge en dehors de ce créneau). **
** l'opération sera effective en janvier 2024

Options

CLAUSE BÉNÉFICIAIRE — PROFIL DE GESTION

PAR DÉFAUT en cas de décès, le bénéficiaire est le conjoint, puis les enfants vivants, puis les héritiers.
MODIFIABLE dans son espace personnel

PAR DÉFAUT gestion pilotée en cascade profil « Équilibré »
Il existe deux autres profils de gestion pilotée + une gestion « libre ».